

## Environnement : concilier production, protection et développement durable

**Notre responsabilité : proposer, accompagner et défendre.**

Avant d'entrer dans les propositions et les demandes que la Fdsea et les JA77 portent chaque jour auprès des instances décisionnelles, nous souhaitons réaffirmer que :

- l'agriculteur est un acteur incontournable de la politique environnementale,
- les grandes cultures comme l'élevage contribuent à la protection de l'environnement,
- les agriculteurs vivent mal d'être montrés du doigt alors qu'ils contribuent à la préservation de l'environnement,
- l'accumulation et la superposition des contraintes sont trop lourdes, trop compliquées pour être comprises et acceptées par les agriculteurs.

### Des mesures agronomiques, économiques et durables

Depuis la mise en place de la conditionnalité, des directives environnement et des BCAE, la FDSEA et les JA se battent contre des mesures qui visent à réduire nos capacités de productions et les surfaces productives. C'est ainsi que pour les SET, nous avons obtenu les lisières de bois sans notion de propriété. Au sein du réseau FNSEA-JA, nous aménageons les directives en redonnant de la cohérence à des mesures purement réglementaires. Un guide du contrôle a, d'ailleurs, été défendu et obtenu afin d'éviter un sentiment d'acharnement dans les contrôles.

### Quatrième programme d'action « Nitrates »

La FDSEA et les JA se sont battus afin de faire reconnaître par l'administration nos pratiques agricoles basées sur le bon sens paysan, l'agronomie et non le dogme environnemental. C'est en faisant prévaloir les réalités agronomiques et climatiques, que nous avons pu obtenir des assouplissements par rapport au taux de couverture hivernale des sols (substitution d'une part des Cipan par des repousses de céréales), à la date de destruction des Cipan, à l'élimination des vivaces et le travail des sols argileux.

En 2012, ce sont 22 500 ha qui ont bénéficié d'une dérogation soit un quart des surfaces en culture de printemps.



Un plafonnement des doses d'azote par culture ou encore l'interdiction d'épandre sur des pentes supérieures à 7 % ont également été évités. Depuis 2009, la FDSEA et les JA se sont attachés chaque année à répondre aux problématiques de terrain, gestion de la paille en 2010, sécheresse en 2009, en 2011 et bien entendu en 2012.

Les conséquences des mesures prises ne sont pas encore quantifiées que déjà, le cinquième programme pointe le bout de son nez. Il s'agira d'une négociation régionale à laquelle la FDSEA et les JA de Seine et Marne participeront avec la Fdsea Ile de France Ouest.

### **Bassins d'alimentation de captage**

Devant l'enjeu pour les exploitants concernés par les bassins d'alimentation de captage (Bac), lors des consultations, la chambre d'Agriculture émet un avis après avoir systématiquement consulté le délégué cantonal FDSEA. Sur d'autres dossiers plus globaux, la Fdsea a demandé aux responsables concernés parmi ses adhérents, sur chaque bassin, de suivre chaque réunion et défendre les intérêts des agriculteurs, directement sur le terrain. Les Bac ne doivent pas conduire à retirer des terres de la production ni pénaliser leur productivité. En ce sens, la FDSEA soutient pleinement le travail de la chambre d'Agriculture qui prône une démarche volontaire et non réglementaire.

La même démarche a été conduite avec le plan départemental de l'eau où la profession agricole a préconisé des mesures volontaires tout en garantissant la production.

Il est en revanche regrettable que des agences souhaitent vouloir administrer l'agriculture seine et marnaise sans tenir compte de l'économie des exploitations.

### **Nos demandes**

Pour toute nouvelle mesure, nous demandons le calcul de l'impact économique afin de chiffrer la compensation financière.

Si une mesure proposée est incohérente vis-à-vis de la charge de travail, des conditions climatiques locales, qu'elle génère une impasse agronomique et qu'elle n'est pas accompagnée d'une compensation financière pérenne, nous nous opposerons.

Nous demandons un délai suffisant entre les réformes pour permettre l'adaptation des exploitations face à l'évolution de la réglementation. Le ciment des bâtiments d'élevage n'est pas encore sec que les éleveurs doivent les modifier.

